



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté n°URB 2023/172 JB en date du 31 mai 2023, j'ai ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) portant sur la mise à jour et l'actualisation d'éléments dans le Porter à Connaissance, mise à jour des emplacements réservés, complétude du repérage patrimonial, complétude des recommandations et dispositions réglementaires, et correction de quelques erreurs matérielles.

A cet effet, Monsieur GIRARD Hervé a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour assurer les fonctions de Commissaire Enquêteur titulaire, et Monsieur MARIN Pierre a été désigné pour assurer les fonctions de Commissaire Enquêteur suppléant.

L'ENQUETE SE DEROULERA

du LUNDI 19 JUIN 2023 à 08 Heures 30 au JEUDI 20 JUILLET 2023 à 17 Heures 00

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR RECEVRA EN SALLE CONSULAIRE DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS :
LE LUNDI 19 JUIN 2023 DE 14H00 A 17H00,
LE JEUDI 06 JUILLET 2023 DE 09H00 A 12H00,
ET LE JEUDI 20 JUILLET 2023 DE 14H00 A 17H00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations de la manière suivante : au service urbanisme et foncier de la Mairie de St Gervais aux jours et heures habituels d'ouverture du service (lundi au vendredi de 10H à 12H, et de 14H à 16H), sur le site internet de la Commune de St Gervais (www.saintgervais.com) dans la rubrique Mairie/Services Communaux/Service Urbanisme/Enquête publique-concertation avec le public, et sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4699>. Vos observations peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Gervais – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 ST GERVAIS LES BAINS, et par courriel à l'adresse suivante : foncier@saintgervais.com. Les observations du public reçues par voie postale et par courrier électronique, ainsi que celles inscrites sur le registre papier déposé au service urbanisme et foncier de la Mairie de St Gervais seront consultables sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4699>).

Son rapport et ses conclusions, transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de Haute-Savoie et au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de St Gervais, ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais (www.saintgervais.com) dans la rubrique Mairie/Urbanisme/Enquête publique, et sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4699>.

Le responsable de la procédure est la Commune de Saint-Gervais les Bains, en la personne de Monsieur le Maire. Toutes les informations concernant ce dossier peuvent leur être demandées.

Saint-Gervais les Bains, le 31 mai 2023

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX.